

Département
de l'Aveyron



Commune de
Saint-Rome-de-Tarn

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 17 DECEMBRE 2018
à 20 heures 30

Présents : CALMELS Marcel – ARLES Jacques – GELY Marc - MANCINO Francis - BONAMI Nicolas - HERBAUT Frédéric – DURAND Jacques – GERBAUD Corinne – GAYRAUD François – LADAME Alain – SABATHIER Pierrick – BONNEFOUS Martine.

Conseillers municipaux absents avec procuration :

- FRAYSSE Didier a donné procuration à BONAMI Nicolas

Excusés : VERNHET Joël - VALENTIN Alexandre

Etait présente : Georgette VERNHET, secrétaire.

Désignation d'un secrétaire de séance : Marc GELY

1 - Approbation PV du 14 Novembre 2018

Le PV du conseil municipal du 14 Novembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.
13 voix POUR

2 - Urbanisme et travaux

***Urbanisme**

Mr le Maire présente la demande d'urbanisme qui a été déposée depuis le dernier Conseil, à savoir :

1 Permis de construire – Bâtiment Artisanal Zone

***Travaux**

Monsieur Jacques ARLES présente les divers chantiers de travaux.

Il y a urgence pour amener les réseaux sur le terrain repris par Mr CERVERA sur la zone artisanale. Les clôtures de la gendarmerie sont presque terminées.

Le devis concernant le portail va être accepté avec l'entreprise CHARLET et Mr Guilhem CAUMES, l'électricien fera la motorisation du portail.

En ce qui concerne, SOLIHA Ilot de la Renaissance, l'entreprise SRTM 12 fera le dallage début année 2019. (cour de la salle culturelle).

Secteur Piala. Le terrain Gantou est maintenant propriété de la Commune. Mr BLANC (SUD MASSIF CENTRAL HABITAT) doit faire passer les plans du projet.

La future Caserne des pompiers avance. Le bornage du terrain à céder au SDIS est en cours.

La rénovation des 14 pavillons Logement Prat de Barres démarrera aux alentours du 14 Janvier 2019 par la pose des poêles à bois.

Mr le Maire indique que le projet est subventionné par une subvention DETR ainsi qu'une participation du SIVOM.

Mr le Maire informe le Conseil qu'une réunion aura lieu le Vendredi 21 Décembre 2018 à Millau avec les services DRI du Conseil Départemental – Mrs VAROQUIER – POMPIDOR, le géomètre Mr JAUDON, la Com Com – Mr Jacques ARLES et ce, pour l'aménagement de la zone artisanale Saint Ferréols haut.

Le Vendredi 11 Janvier 2019 à 9h 30 en Mairie de Saint Rome de Tarn, réunion de travail sur le dossier d'aménagement du centre bourg historique. En présence de Mr PUJOL ; Mr DAUNAS Fabien, Mr BOUDOU Arnaud du SCOT.

Le Vendredi 25 Janvier 2019 à 10 h 30 en Mairie de Saint Rome de Tarn, réunion sur le projet Centre bourg historique plus la RD 31 en Traverse avec la DRI de Millau (Mr VAROQUIER Thierry – POMPIDOR Adrien – Mr Sébastien PUJOL du Parc et Fabien DAUNAS ; Mme Sylvie JEANTET et Mr Daniel FERNANDEZ du Conseil Départemental.

Il est prévu également la restauration de la fontaine d' Auriac – Grande Fontaine et les croix.

3-Reprise camping

Mr Francis MANCINO fait le résumé de la procédure depuis le début.

Il indique que les 5 dossiers reçus étaient très intéressants, personnes très motivées avec des projets innovants. Les projets étaient tous sérieux.

Il fait part au Conseil Municipal que la Commission Camping a choisi à la majorité de retenir la candidature de Boris VERPRAET représentant la SARL REBOUISSES ;

Le conseil Municipal à la Majorité 10 voix pour ; 3 abstentions – Mr MANCINO Francis– Mr BONAMI Nicolas et Mr FRAYSSE Didier représenté. Retient la candidature de Mr Boris VERPRAET SARL REBOUISSES.

4-EMPRUNT

Mr GELY Marc indique que le montant total des travaux concernant les logements Prat de Barres, plus la rémunération de l'architecte plus Véritas pour la sécurité et la coordination sécurité santé s'élève à 349 650 euros TTC.

Les subventions validées sont de 72 788 pour la DETR et 30 000 pour le SIVOM.

L'autofinancement par la commune sera de 46 862 euros.

Et il sera fait un emprunt de 200 000 euros à taux fixe sur 20 ans.

Après consultation de plusieurs organismes, il apparaît que c'est la banque postale qui est la mieux placée avec un taux de 1.84 %, des remboursements annuels de 11 975 euros. Le coût total du prêt et des frais de dossier s'élève à 39 869 euros.

Je propose que l'on souscrive le prêt auprès de la banque postale. Le Conseil Municipal à l'unanimité 13 Voix pour vote l'emprunt de 200 000 Euros auprès de la Banque Postale.

5-Création de postes Agent de Maîtrise

Mr Jacques ARLES indique que deux agents peuvent prétendre dans le cadre d'une promotion interne à changer de grade et peuvent passer agent de maîtrise.

Pour ce faire, il y a lieu de créer deux postes d'agents de maîtrise et de supprimer deux postes d'Adjoint technique principal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, 13 voix pour, vote la création de deux postes d'agent de maîtrise et la suppression de deux postes d'adjoint technique principal.

6-Droit de Prémption.

Mr Francis MANCINO explique au Conseil Municipal qu'une maison située dans le périmètre du droit de préemption est en vente Rue de la Tannerie.

Il aurait souhaité que cette maison soit achetée par la Commune afin d'y aménager un bureau pour des services, dans le vieux village. Il est dommage que dans le cœur du vieux village les maisons présentent des volets fermés.

Après débat, le Conseil à la majorité 12 voix contre le droit de préemption et 1 abstention – Mr HERBAUT Frédéric.

La Commune fera savoir au notaire qu'elle ne fera pas usage du droit de préemption pour cette vente.

Mr Le Maire indique qu'il a eu connaissance par les services du Conseil Départemental, que la Commune bénéficiera d'une aide pour l'achat du presbytère ainsi que du SIVOM.

7-Achat terrain VAYSSET

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un parking a été aménagé au Mazéga et qu'il y a lieu de régulariser.

Du terrain appartenant à Mr et Mme VAYSSET Marcel provenant des parcelles Section I N° 322 et 331 ont été utilisés.

Une esquisse pour changement de limites de propriété a été établi par la SCP ROQUES - géomètre-expert foncier DPLG à Saint Affrique.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter à Mr VAYSSET Marcel une partie la parcelle Section I Numéro 322 à savoir 3a 70 et une partie de la parcelle Section I Numéro 331 à savoir 0a 92ca appartenant à Mr et Mme VAYSSET Marcel (Mme née LAURAS).

Mr et Mme VAYSSET propose à la Commune la vente des deux parcelles pour 1 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité 13 voix pour vote l'acquisition des 4a 62ca pour 1 euros.

8-Questions diverses.

Intervention de Mr Marc GELY ci-dessous

« Suite aux obsèques de Mme Garcia, je tiens à remercier, au nom des enfants et petits-enfants de la défunte, Monsieur le Maire et les adjoints qui ont autorisé qu'un hommage puisse avoir lieu dans la salle culturelle.

Ce geste a été beaucoup apprécié par la famille et amis qui ont pu se recueillir autour de la dépouille d'une Saint Romaine d'adoption. Je profite de cette occasion et du fait que la salle culturelle s'est avérée être un lieu adapté au recueillement pour demander à ce que le conseil municipal valide le fait que les familles non catholiques ou non croyantes puissent honorer leurs morts dans ce lieu. J'aimerais également que la location de cette salle pour ce type d'événement soit d'un coût moins élevé que 80 euros. Je vous remercie de m'avoir écouté et je souhaite qu'une décision soit prise au prochain conseil municipal.»

Mr le Maire remercie Mr GELY et indique que sa demande sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal dès 2019.

Mr HERBAUT Frédéric communique qu'il a rencontré Mme Karina PRUSSE la potière, qui lui a posé la question de savoir où en était le marquage des rues suite à son devis concernant les plaques.

Mr Francis MANCINO informe que rien n'a encore été arrêté.

Mr Marc GELY informe également qu'il y aura une mise en concurrence avec d'autres fournisseurs.

Mr Jacques ARLES fait part d'un devis de permis BE – Remorque 870 Euros. Il souhaite qu'un agent puisse le passer afin qu'il soit en règle dans le cas où il devrait atteler une remorque à un véhicule.

Mr le Maire rappelle les vœux du Député Mr Arnaud VIALA qui auront lieu à Saint Rome de Tarn, le Vendredi 4 Janvier 2019.

Les vœux de la Municipalité qui auront lieu le Samedi 12 Janvier 2019 à la Salle des Fêtes.

Syndicat de l'eau. Mr le Maire indique qu'il a reçu de Mme la Préfète l'arrêté en date du 3 Décembre 2018 qui dissout l'e SIAEP des Costes-Gozon à compter du 1^{er} Janvier 2019. A compter de cette même date tous les droits (dont actif et passif) sont repris par le Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou –Ségala. Le budget du plateau des Costes-Gozon deviendra un budget annexe du S.M.E.L.S. et après consultation organisée sur la base d'un marché à procédure adaptée, quatre offres ont été déposées et analysées, c'est à l'entreprise « SAUR S.A.S. » que le marché public de services a été attribué à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Il y aura lieu de désigner à nouveau 2 délégués pour le Syndicat LEVEZOU SEGALA.

FIBRE OPTIQUE.

Mr le Maire fera un résumé sur la fibre dans le bulletin municipal. Il indique que trois communes auront la fibre dès 2019 à savoir Ayssènes – Verrière et Saint Rome de Tarn.

Enfin, Mr le Maire rappelle les dispositions concernant la posture VIGIPIRATE surtout en cette période de fêtes.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30

**Le Maire,
Marcel CALMELS**